

Conditions générales de réservation.

INFORMATION PREALABLE

La réservation des chambres est soumise au versement d'un acompte représentant au moins une nuitée, ou à défaut 30% du séjour. Le paiement du solde est payable en fin de séjour au départ des lieux.

Article 1 - Objet

Cette location est destinée à l'usage exclusif de réservation de séjours en chambres d'hôtes. Le meilleur accueil sera réservé à nos hôtes. Le propriétaire s'engage à assurer personnellement l'accueil des hôtes avec toutes les attentions souhaitables permettant de faciliter leur séjour et la connaissance de la région.

Article 2 - Durée du séjour

Le séjour est demandé pour une durée déterminée. L'hôte ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

Article 3 - Conclusion de la réservation

La réservation devient effective dès lors que l'hôte aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 30 % du montant total du prix du séjour. Les prix s'entendent toutes charges comprises.

Article 4 - Annulation par l'hôte

Toute annulation doit être notifiée par lettre ou courriel adressé au propriétaire.

a) Annulation avant le début du séjour : si l'annulation intervient plus de 24 heures avant le début du séjour, l'acompte reste acquis au propriétaire.

Si l'annulation intervient moins de 24 heures avant le début du séjour, l'acompte reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.

b) Si la personne ne se manifeste pas avant 20 heures le jour prévu de début du séjour, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de ses chambres d'hôtes. L'acompte reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.

c) En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste intégralement acquis au propriétaire. Les prestations supplémentaires non consommées seront remboursées.

Article 5 - Annulation par le propriétaire

Lorsqu'avant le début du séjour, le propriétaire annule ce séjour, il doit en informer l'hôte par mail ou appel téléphonique. Sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, celui-ci sera remboursé immédiatement des sommes versées.

Article 6 - Arrivée

L'hôte doit se présenter le jour précisé entre 17h30 et 19h30. En cas d'arrivée tardive ou différée, il doit prévenir le propriétaire.

Article 7 - Petits déjeuners

Les petits déjeuners sont servis entre 8h30 et 10 h. Une marge d'1/2 d'heure avant ou après cette plage horaire est possible.

Article 8 - Règlement du solde

Le solde est à régler au propriétaire en fin de séjour au départ des lieux ainsi que les consommations et les prestations supplémentaires non mentionnées dans la réservation.

Article 9 - Taxe de séjour

La taxe de séjour (0.60€ nuit/personne) est comprise dans le prix des chambres.

Article 10 - Utilisation des lieux

L'hôte devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Aucun repas ne peut être pris dans les chambres. Il s'engage à rendre les chambres en bon état et devra déclarer toute dégradation dont il pourrait être responsable et en assumer les réparations.

L'ensemble de la maison est un espace non-fumeur.

Article 11 - Capacité

La réservation est établie pour un nombre précis de personnes. Si le nombre d'occupants est plus important, le propriétaire est en mesure de refuser les personnes supplémentaires.

Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de personnes supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Article 12 - Animaux

Les animaux sont admis dans une seule chambre au rez-de-chaussée après accord téléphonique avec le propriétaire.